Vidéo "Communauté scolaire face au risque d"inondation : comment s'y préparer ?"

Avec la crise du COVID-19, la question de l'ouverture des établissements scolaires et de la poursuite de l'enseignement a été au cœur de l'actualité. Une inondation entraîne les mêmes préoccupations : quelle disponibilité des locaux et du personnel enseignant ? Que faire si les fournisseurs ne peuvent pas poursuivre leur activité ? L'enseignement à distance peut-il être mis en place en attendant un retour à la normale ?

Qu'une inondation soit à cinétique rapide ou à cinétique lente, un établissement scolaire doit pouvoir anticiper le risque afin d'être prêt le Jour J. Pour se préparer en amont, plusieurs outils et formations existent afin d'épauler le responsable d'établissement.

L'anticipation : la clé pour surmonter une inondation

Une montée des eaux peut avoir de nombreuses conséquences perturbant le bon fonctionnement d'une école. En cas d'inondation rapide, comme il en survient surtout dans le sud de la France, la mise en sécurité est la priorité. En cas d'inondation lente, comme dans le cas des crues de la Seine et de la Marne, le territoire est impacté pour plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Une indisponibilité du personnel, des locaux, des réseaux informatiques ou des fournisseurs est alors très probable. L'enseignement à distance ou le redéploiement du corps enseignant et des élèves dans d'autres établissements peut être une solution. Dans tous les cas, l'anticipation est indispensable. Comment la communauté scolaire peut-elle concrètement se préparer ?

- **Connaître le risque d'inondation sur son territoire**
  > s'informer pour déterminer si l'école, le personnel éducatif ou les fournisseurs sont situés en zone inondable.
- **Anticiper les conséquences de la montée des eaux pour le bâti**
  > rehausser le compteur électrique, déplacer les équipements informatiques et les dossiers ou objets vulnérables, etc.
- **Former le personnel au risque**
- **Sensibiliser les élèves**

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté : un outil de gestion de crise pour les écoles

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est un outil de **préparation des écoles et des établissements scolaires aux risques majeurs** (aléas naturels, accidents technologiques ou encore attentats). Adapté à chaque établissement, il précise les mesures à mettre en œuvre en cas de crise afin de mettre en sûreté les élèves et le personnel en attendant l'arrivée des secours.

Le PPMS peut être déclenché en cas d’inondation. Il permet alors au responsable d’établissement de **gérer la crise** grâce à l’identification préalable des moyens pour alerter personnel et élèves, des conduites à tenir, des lieux de mise à l’abri et des missions de chacun. Un annuaire de crise vient compléter le dispositif.

Plus d'information sur le site de l'IFFO-RME
Retrouver les autres vidéos d'EPISEINE sur leur site internet

URL source: http://risques-majeurs.info/actualite/video-communaute-scolaire-face-au-risque-dinondation-comment-sy-preparer